

Un art de vivre entre Garonne et Bouconne



Édition partielle de mai 2002



Association de Défense de l'Environnement d'Aussonne
Association agréée pour la protection de l'environnement
Siège social : ADEA, Chemin de l'Enseigne, Cidex 3501
31840 AUSSONNE à 2002 Association ADEA

TABLE DES MATIERES

[1 - Un projet d'itinéraires de promenades et randonnées](#)

Présentation générale du projet

Un projet étendu à l'intercommunalité de Blagnac-Constellation
Une coulée verte, gage d'équilibre pour AéroConstellation
Offrir à tous des lieux de promenade et de détente
Renforcement de la communication entre l'habitat dispersé
Revitalisation des noyaux villageois

Tendances et aspirations

Développement des cités-dortoirs
Retrouver une identité communale et intercommunale

Organisateurs du projet

Initiateurs du projet

Partenaires du projet :

- les associations
- les municipalités
- les habitants
- Blagnac-Constellation
- Communauté d'Agglomérations du Grand Toulouse
- autres organismes officiels associés

Domaine de l'étude

2 - Etat des lieux du secteur nord-ouest

Les communes de Blagnac-Constellation

Blagnac-Constellation en chiffres
Des politiques environnementales variables
L'état actuel des communes

- Aussonne
- Beauzelle
- Blagnac
- Cornebarrieu
- Mondonville
- Seilh

3 - Définition du projet

Critères d'organisation du projet

Offrir des circuits dans la trame verte et bleue de Blagnac-Constellation
Mise en continuité des itinéraires
Un réseau entre Garonne et Bouconne
Les berges de l'Aussonnelle; un lieu commun entre l'urbain et le rural
Ouvrir les berges de l'Aussonnelle au public Valorisation du patrimoine paysager et architectural
Intégrer les réseaux verts existants

Définition des grands axes

Deux axes Garonne - Bouconne
Deux accès à la boucle du district

4 - Cheminement du réseau *

De Pinot à Borde Basse - segment I
De Borde Basse à Seilh - Segment 2
De Borde Basse à Cornebarrieu - Segment 3 et 3 a

De Roumenguière à Mondonville - Segment 4

5 - Caractéristique du réseau

Réseau différencié

Réseau simple

Franchissement des voies routières

Franchissement des voies d'eau

Espaces verts

6 - Phasage et maîtrise d'œuvre des travaux

7 - Conclusion

Bibliographie

1 - Un projet d'itinéraires de promenades et randonnées

• PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Un projet étendu à l'intercommunalité de Blagnac-Constellation

La gestion moderne des territoires communaux implique la mise en œuvre de schémas de secteurs globaux et cohérents élaborés dans un cadre intercommunal. Le SIVOM de Blagnac-Constellation, regroupant les six communes du nord-ouest, dispose des moyens d'intervention légaux pour la mise en œuvre d'un projet de chemins de promenades et randonnées étendu à l'intercommunalité.

Une coulée verte, gage d'équilibre pour AéroConstellation

Les grandes mutations industrielles que connaît aujourd'hui le secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine conduisent à repenser son environnement. Profitant des synergies engagées dans la création de la ZAC d'AéroConstellation le projet d'intégration d'une *coulée verte* reliant la Garonne à Bouconne trouve légitimement place pour donner harmonie et équilibre à l'ensemble du secteur.

Offrir à tous des lieux de promenade et de détente

Le projet de Chemins de promenades et de randonnées doit répondre à des motivations majeures du public en proposant un retour à la nature et la découverte de sites naturels loin de toute pollution. La promenade est aujourd'hui l'une des activités populaires les plus pratiquées et cela pour toutes les tranches d'âge. Avec l'avènement du VTT, le public souhaite disposer de circuits de découverte naturels, non motorisés de plusieurs dizaines de kilomètres, offrant des difficultés techniques variables selon le niveau les pratiquants

Renforcement de la communication entre l'habitat dispersé

Appelés à partager sur de nombreux plans leurs ressources, les habitants des communes de Blagnac-Constellation doivent aussi se rencontrer, resserrer leurs liens en favorisant les échanges et la communication. L'absence actuelle d'itinéraires et d'espaces communs de rencontre et de partage constitue une lacune que viendront combler les chemins de promenades et randonnées reliant les bassins de vie du nord-ouest.

Revitalisation des noyaux villageois

La revitalisation des commerces des noyaux villageois implique des facilités d'accès pour les habitants éloignés du bourg

L'objectif prioritaire des chemins de promenades et randonnées est donc de permettre à tous les habitants de Blagnac Constellation de profiter pleinement des sites du nord-ouest toulousain en leur offrant les lieux de promenade et de détente, à pied ou VTT, auxquels ils aspirent.

• **TENDANCES ET ASPIRATIONS**

Développement des cités-dortoirs

Aujourd'hui, la tendance est de rompre avec le concept de cité-dortoir dans lequel ont été enfermées certaines populations péri-urbaines. Le développement des loisirs, la pratique du sport et le retour à la nature sont des aspirations fortement ressenties que le passage aux 35 heures favorise.

Retrouver une identité communale et intercommunale

Chacun a besoin de références identitaires, de retrouver ses racines. Qu'il s'agisse des populations autochtones ou nouvelles un ancrage référencé à son lieu de vie est une aspiration de plus en plus fortement ressentie. Celle-ci passe par une découverte de la nature environnante de son lieu de résidence.

• **ORGANISATEURS DU PROJET**

Initiateurs du projet

Avec d'autres partenaires associatifs, l'Association de Défense de l'Environnement d'Aussonne ADEA a engagé une réflexion d'ensemble devant conduire à un projet concret d'itinéraires de promenades et randonnées intégré à l'intercommunalité de Blagnac-Constellation.

Pour cette mission de l'ADEA s'est engagée :

- 1 - solliciter la réflexion des différents partenaires au projet,
- 2 - globaliser les réflexions en un projet unique et synthétique,
- 3 - organiser la communication avec les populations concernées,
- 4 - engager avec tous les partenaires sa mise en œuvre.

Partenaires du projet:

L'une des composantes du projet étant d'améliorer la communication entre les différents pôles de Blagnac-Constellation, celle-ci doit s'exprimer en premier lieu dans la mise en œuvre d'un partenariat le plus largement ouvert.

Les associations organisent la vie communale dans ses différentes activités. Complément nécessaire à toute municipalité, elles réalisent le lien entre élus et administrés.

- **les associations**

Dans le cadre de leurs actions, elles centralisent les souhaits et besoins individuels qu'elles expriment sous forme de souhaits et besoins collectifs. Véritable force de propositions et de relais, leur participation s'inscrit donc de façon naturelle et évidente dans le projet. Sont concernés en premier lieu, les associations

ayant un rapport direct avec les objectifs du projet
(environnement, nature, marche, jogging, VTT, équitation etc.)

- **les municipalités**

Les municipalités ont un rôle fondamental à jouer dans ce projet. Elles ont en charge la gestion communale et son développement afin de répondre aux aspirations des administrés. Les municipalités sont naturellement pleinement associées à la réflexion et sont sollicitées dans le cadre de leurs missions à s'inscrire comme partenaires actifs dans la définition du projet d'itinéraires de promenades et randonnées. La gestion et l'entretien de ces chemins incombera aux municipalités, ce qui n'exclut évidemment pas l'intervention d'autres participants notamment concernant les travaux de débroussaillage et de balisage.

- **les habitants**

Les habitants des communes du Nord-Ouest sont les premiers bénéficiaires du projet. Il est naturel de les associer à la réflexion d'ensemble par un travail de communication au fur et à mesure des avancées. De plus ils pourront inscrire dans la réflexion certains domaines, intérêts ou aspects spécifiques du projet non directement couverts par les municipalités ou les associations.

- **Blagnac-Constellation**

L'organisme représentatif des six communes du Nord-Ouest toulousain concernées par le projet est la SIVOM de Blagnac-Constellation. En conséquence, le projet s'appuiera sur les objectifs énoncés par Blagnac-Constellation en matière de coulée verte et de cohérence intercommunale : un itinéraire alliant le réseau vert et le réseau bleu entre la Garonne et le massif forestier de Bouconne.

- **Communauté d'Agglomérations du Grand Toulouse**

La nouvelle Communauté d'Agglomérations du Grand Toulouse, regroupant 26 communes dont celles du Nord-Ouest, est partie prenante du projet à double titre :

 - 1 - elle a en charge la mise en œuvre d'AéroConstellation dont une frange, Pinot, intègre une partie de la coulée verte,

 - 2 - le Réseau piétonnier et le Réseau cyclable, qui autrefois relevait de la seule compétence des communes est désormais sous la tutelle de la Commission d'Environnement et Cadre de vie du Grand Toulouse. A

ce titre elle est appelée à jouer un rôle majeur dans l'élaboration la réalisation et le financement des circuits.

- **autres organismes officiels associés** Le Comité du Tourisme, la Fédération Française de Randonnée et le Conseil Général sont également des partenaires naturels du projet.

-

- ***DOMAINE DE L'ETUDE***

Les itinéraires de promenade et randonnées doivent à terme permettre une liaison continue entre Garonne et Bouconne prenant appui sur les six communes de Blagnac-Constellation.

Les jonctions entre Garonne et Pinot, sur les territoires communaux de Blagnac et de Beauzelle étant en cours d'élaboration au sein d'Aéro Constellation, **le projet étudié dans ce document concerne la partie de la coulée verte située entre Pinot et Bouconne sur les territoires communaux d'Aussonne, Cornebarrieu, Mondonville et Seilh.**

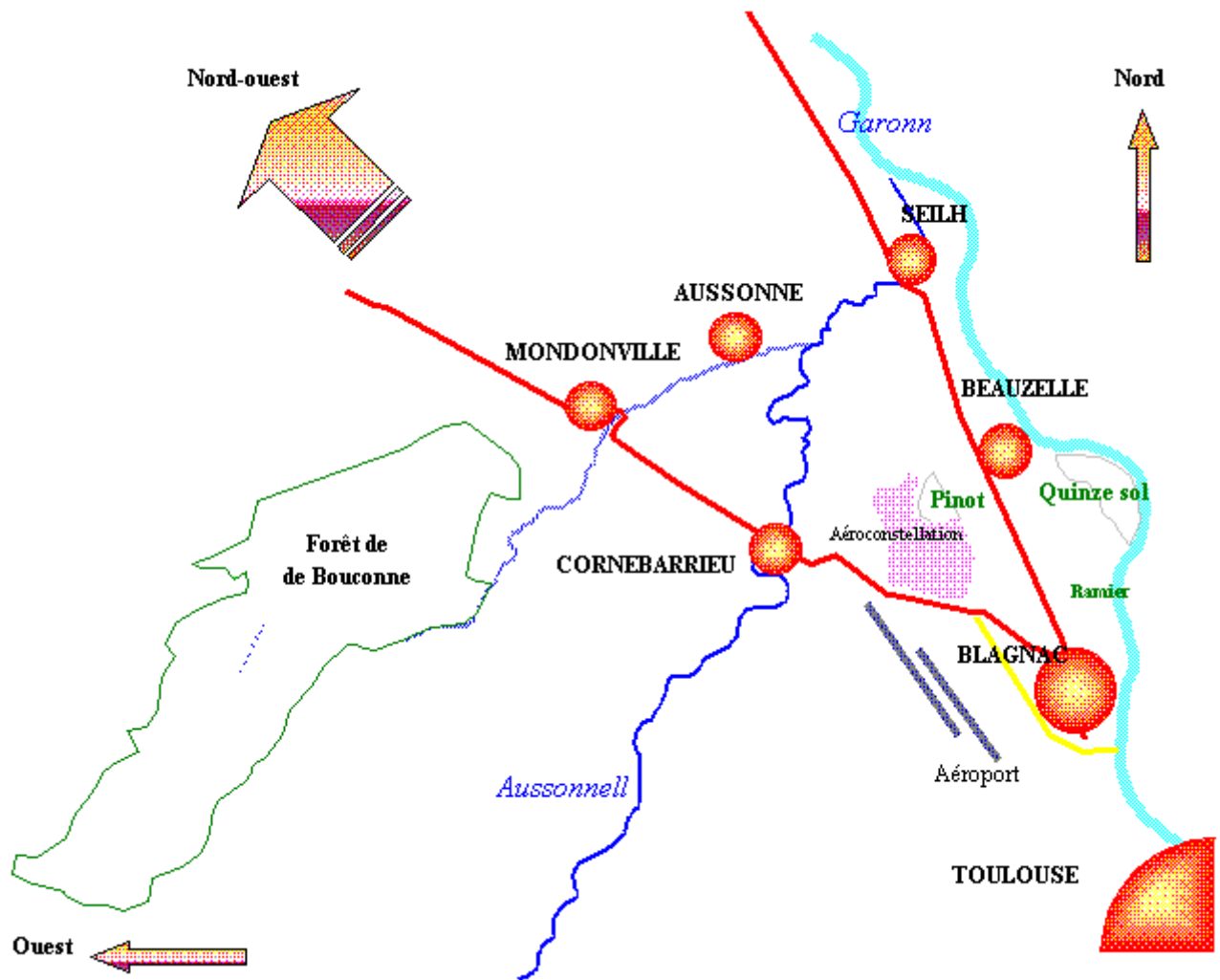
Le réseau de chemins de promenades et randonnées présenté dans cette étude fixe le canevas des grands axes du projet; elle devra être complétée par une analyse topographique au niveau cadastral.

2 - Etat des lieux du secteur nord-ouest

- **LES COMMUNES DE BLAGNAC-CONSTELLATION**

Blagnac-Constellation en chiffres

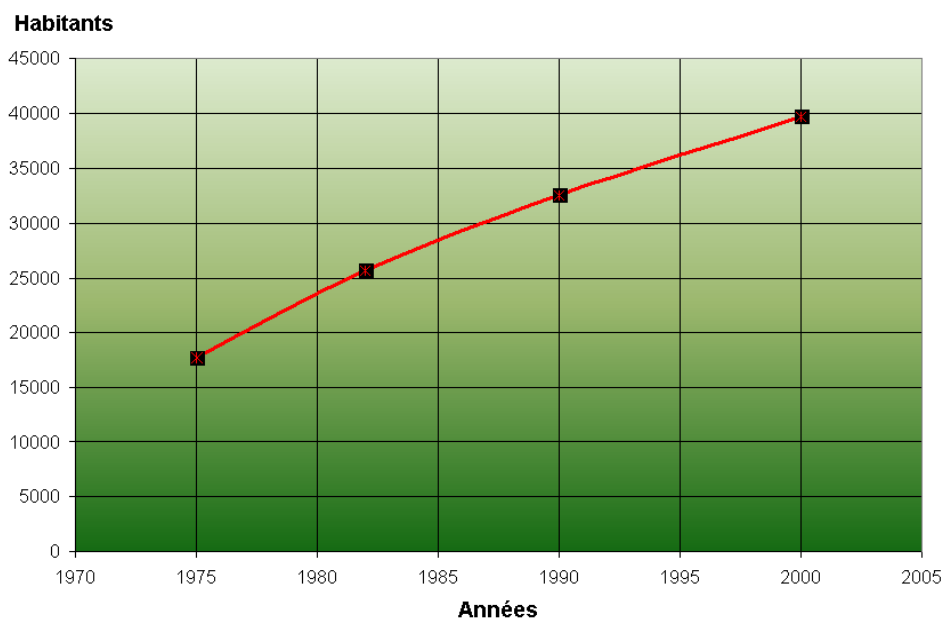
Six communes regroupées dans Blagnac-Constellation constituent Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville, Seilh



Situation géographique des six communes de Blagnac-Constellation

Communes	Nombre d'habitants	Superficie en ha
Aussonne	4220	1400
Beauzelle	5405	400
Blagnac	21200	1700
Cornebarrieu	4625	1900
Mondonville	2167	1200
Seilh	2086	600
Total	39707	7200

État chiffré des communes du nord-ouest en 2001



Évolution de la population du nord-ouest

Des politiques environnementales variables

Les six communes de Blagnac-Constellation n'offrent pas des développements comparables en matière de réseau vert et bleu, pistes cyclables, chemins piétonniers. Des différences souvent dues à des situations géographiques propres et parfois aussi à des orientations municipales variables dans le domaine environnemental. Aujourd'hui, il semble que chaque

municipalité mesure l'importance qu'il y a à intégrer la dimension nature dans la gestion communale et organise des groupes de travail spécifiques pour répondre à une demande croissante des populations.

L'état actuel des communes

- **Aussonne**

Aussonne est située en troisième couronne de l'agglomération toulousaine, à la frontière de l'urbain et du rural. Malgré ses vastes territoires agricoles, la commune ne dispose guère d'infrastructures offrant à ses habitants des itinéraires de promenades et randonnées comme on en trouve sur les communes voisines de Cornebarrieu ou Mondonville. L'expansion progressive de l'urbanisation s'est accompagnée d'une transformation des chemins ruraux en voirie secondaire avec pour conséquence une réduction des espaces naturels de déplacements piétonniers au profit de déplacements motorisés. Ce déficit de réseau vert est d'autant plus ressenti que le chemin communal de l'Enseigure, principale voie de communication nord-sud de la commune, est inapproprié à l'écoulement des flux importants de circulation en direction de Toulouse.

Toutefois, la commune dispose d'atouts solides :

- 1 - une position géographique au cœur de l'intercommunalité,
- 2 - un important réseau bleu avec les rivières Aussonnelle et Panariol,
- 3 - un espace boisé à proximité immédiate d'AéroConstellation.

L'aménagement des berges de l'Aussonnelle et le raccordement aux réseaux verts des partenaires de Blagnac-Constellation permettront à Aussonne de rattraper son déficit en réseau piétonnier et cyclable.

- **Beauzelle**

Beauzelle, dont l'urbanisation est à présent quasiment complète, mise désormais ses objectifs sur l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. A l'instar de Blagnac, la commune dispose d'une vaste zone ouverte sur la Garonne en prolongement du Ramier.

L'accès à de vastes circuits conduisant jusqu'au massif forestier de Bouconne offriront aux habitants de nouvelles perspectives de promenades et randonnées.

- **Blagnac**

Blagnac a en cours un projet de requalification du centre ancien incluant le rehaussement de la digue et la création d'un parc en

accès direct sur la Garonne. Une coulée verte cheminant sur les communes de Beauzelle et Blagnac reliera la zone actuelle de Pinot, en frange de la ZAC d'AéroConstellation, à celle du Ramier, ouverte sur le fleuve. Elle innovera la ZAC d'Andromède (Barricou) destinée à l'accueil des nouvelles populations et au transfert partiel des activités de sport et loisir de Pinot. Cette volonté affichée d'offrir un réseau vert aux Blagnacais s'est concrétisée par la réalisation d'une passerelle enjambant la RD 902 et par l'extension du réseau de pistes cyclables.

Toutefois, le projet de coulée verte n'atteindra sa plénitude qu'en s'ouvrant au-delà des limites communales de Blagnac et Beauzelle, vers le massif forestier de Bouconne.

Cornebarrieu révèle sa vocation de commune verte avec notamment le remarquable aménagement de la vallée de l'Aussonnelle en espace de promenade et de loisir. Dès 1995, sous la tutelle du District du Grand Toulouse, un vaste chantier de débroussaillage et de plantations a été engagé pour offrir aujourd'hui un circuit de découverte long d'une trentaine de kilomètres sur les territoires de Cornebarrieu, Mondonville, Pibrac et Colomiers. Empruntant pour partie au GR 653, ce réseau vert districale chemine en bordure de la forêt de Bouconne offrant ainsi aux promeneurs et randonneurs de nouveaux sentiers de découvertes et une réelle qualité paysagère alliant trame bleue et verte. La particularité de cette grande boucle est son accessibilité directe depuis le bourg de Cornebarrieu par la passerelle des Syndics pour le franchissement du Rouchet. Un exemple d'intégration du réseau vert dans la ville particulièrement réussi.

- **Cornebarrieu**

Une extension du réseau vert de Cornebarrieu en direction des bases de loisirs de Pinot/Andromède et des berges de la Garonne est identifiable en aval de l'Aussonnelle.

Mondonville, située en lisière du massif forestier de Bouconne est traversée par la pittoresque vallée du Gajéa qui s'étire en bordure du village. L'urbanisation maîtrisée de la commune a permis de conserver les anciens chemins de traverses offrant ainsi aux promeneurs de multiples circuits de découverte. Son inscription au réseau vert districale lui confère l'accès à la grande boucle.

- **Mondonville**

Comme pour Cornebarrieu l'extension du réseau vert de Mondonville consiste à l'ouvrir en direction des bases de loisirs de Pinot/Andromède et des berges de la Garonne.

- **Seilh**

Seilh, est une commune en plein essor. Malgré le fort accroissement urbain auquel elle a dû faire face, la commune dispose de larges espaces verts et boisés situés à proximité de la Garonne et du passage de l'Aussonnelle. Le maillage urbain est en partie coupé par la route RD2 qui draine un flux important de véhicules, une situation qui devrait évoluer avec le prolongement prochain de la RD 902. La création d'un golf international témoigne d'une recherche de qualité de vie dans un cadre naturel. Aujourd'hui Seilh a engagé des études de cheminements piétonniers, d'un réseau de pistes cyclables, et d'une passerelle pour le franchissement de l'Aussonnelle.

Le développement seilhois du réseau vert par l'amont de l'Aussonnelle doit permettre la liaison avec les autres communes de Blagnac-Constellation et l'ouverture d'un espace de communications et d'échanges.

3 - Définition du projet

• CRITERES D'ORGANISATION DU PROJET

Le projet de réseau de chemins de promenades et randonnées s'articulera autour des critères suivants :

Offrir des circuits dans la trame verte et bleue de Blagnac-Constellation

Intégration dans la trame verte et bleue de Blagnac-Constellation afin de profiter de la diversité des territoires naturels et offrir de vastes parcours de découvertes répondant aux attentes des joggeurs, vététistes, bons marcheurs ou simples promeneurs.

Mise en continuité des itinéraires

Offrir un parcours accessible aux six communes de l'intercommunalité entre Garonne et Bouconne avec mise en continuité des itinéraires afin de désenclaver les territoires.

Un réseau entre Garonne et Bouconne

Liaison à la grande boucle de promenade du réseau districale longue de 28 km, reliant Cornebarrieu, Mondonville à la forêt de Bouconne. Empruntant au GR 653, cet itinéraire mis en place par l'ancien District d'Agglomération présente une réelle qualité paysagère alliant trame verte et bleue

Les berges de l'Aussonnelle; un lieu commun entre l'urbain et le rural

La rivière de l'Aussonnelle, est le lieu commun qui doit être privilégié et servir de point d'appui au projet de chemins de promenades et randonnées des communes du nord-ouest. Elle constitue l'arc bleu irriguant les communes de Cornebarrieu, Aussonne et Seilh. **Réhabilitée et accessible à tous les habitants de l'intercommunalité, l'Aussonnelle deviendra le trait d'union de Blagnac-Constellation.**

Classée en zone verte dans le Schéma Directeur, il est écrit:

La vallée de l'Aussonnelle et ses affluents: un des sites naturels les plus remarquables de l'agglomération par sa qualité paysagère (relief, boisement, cours d'eau) et son homogénéité spatiale. Cette vallée marque le passage de la ville au milieu rural : un site encore préservé à pérenniser.

Les berges de l'Aussonnelle entre Seilh et Aussonne sont inaccessibles au public. Clôtures privées sur la rive gauche et terres agricoles labourées en interdisent l'approche. Pour redonner l'accès naturel des berges de l'Aussonnelle aux habitants du nord-ouest, il est indispensable d'ouvrir un chemin sur berges depuis Seilh, à hauteur de la RD2, jusqu'à Cornebarrieu à hauteur de la RD1

Ouvrir les berges de l'Aussonnelle au public

Ce chemin présentera un intérêt communal en matière de sécurité et d'intervention sur berges. On notera en effet que le faible débit d'étiage de l'Aussonnelle, notamment en été, la rend vulnérable à diverses formes de pollution, par endroits, on constate parfois la présence d'algues. En période pluvieuse, on observe une assez grande rapidité de montée des eaux due notamment à la nature imperméable des sols. Un cheminement sur berges offrant un accès direct facilitera la surveillance et la prévention tout en contribuant à la préservation de l'environnement.

Une part du rachat foncier nécessaire à cet aménagement pourrait être pris en charge par le Département grâce au produit de la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDNES)

Valorisation du patrimoine paysager et architectural

L'un des objectifs des chemins de randonnées est de valoriser le patrimoine paysager en favorisant la découverte des sites naturels. Les itinéraires retenus devront donc présenter une certaine qualité paysagère en offrant aux promeneurs un tableau insolite de la commune. Certains sites seront privilégiés : les berges de l'Aussonnelle du Gajéa et du Panariol, les zones boisées, les vallées, les plaines, les abords du lac d'Aussonne.

Cette valeur paysagère sera renforcée par la vue d'un bâti ancien, de villages, de maisons de caractère, de pigeonniers, témoins séculaires de notre patrimoine architectural.

Le réseau intègrera les divers aménagements d'espaces verts, cheminements piétonniers réseaux cyclables existants :

Intégrer les réseaux verts existants

- les réseaux verts de Blagnac et Beauzelle
- le réseau vert de Cornebarrieu et Mondonville
- l'aménagement des bords du Panariol à Aussonne
- les aménagements en cours sur Seilh

- la boucle verte du district
- les chemins ruraux appartenant aux domaines privés communal

• **DEFINITION DES GRANDS AXES**

Selon le Schéma Directeur d'Agglomération Toulousaine, la voirie s'ancre sur trois pôles : le fleuve Garonne, la vallée de l'Aussonne, conséquence la construction du réseau s'articulera autour de deux axes prenant appui sur la vallée de l'Aussonnelle :

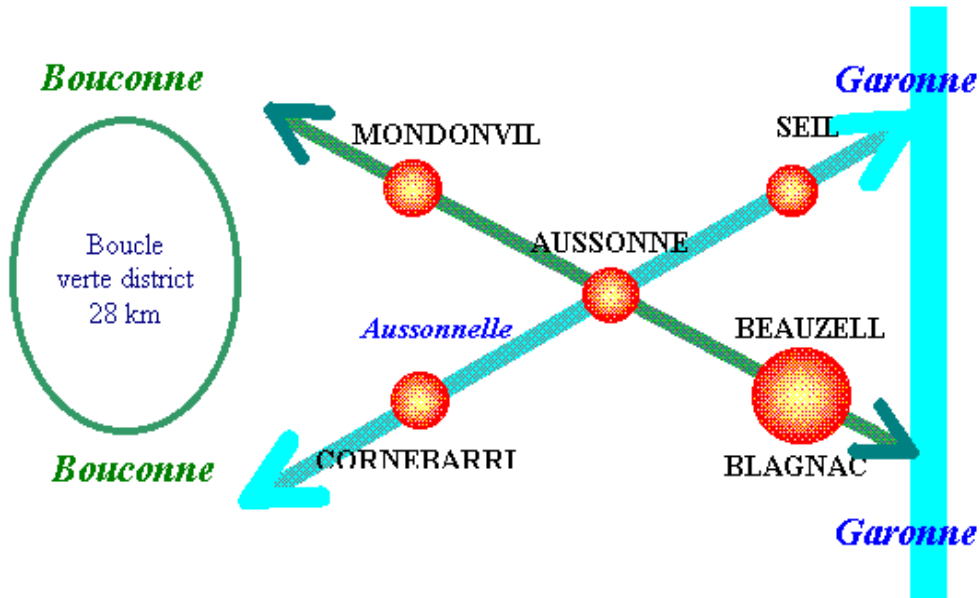
Deux axes Garonne - Bouconne

AXE 1 : Seilh - Aussonne - Cornebarrieu sur la rive droite (s... 3),

AXE 2 : Blagnac/Beauzelle - Aussonne - Mondonville (s...)

Deux accès à la boucle du district

Chacun de ces axes conduira à la boucle verte districale par Cornebarrieu



Les grands axes du réseau en trame verte et bleue

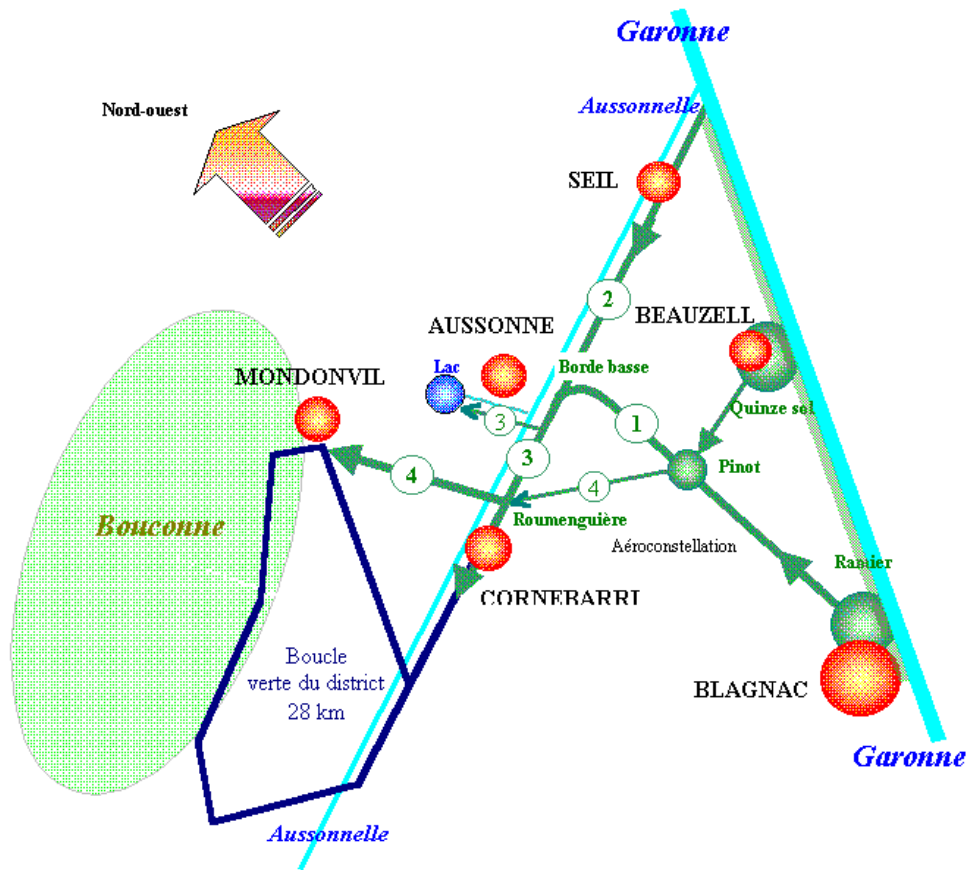


Schéma d'implantations et de liaisons du réseau

4 - Cheminement du réseau

• *DE PINOT A BORDE BASSE - segment I*

La zone de Pinot constitue le point de départ du segment 1 qui s'étire sur près 2,5 km jusqu'à Borde Basse. Ce segment ouvre aux villes de Blagnac et Beauzelle la voie vers les autres communes de l'intercommunalité de Blagnac-Constellation. Les vastes espaces de terres vacantes permettent d'organiser jusqu'à Borde Basse une large coulée verte, arborée d'essences précieuses, mettant en valeur les abords d'AéroConstellation. Dotée d'un traitement paysager de qualité, cette trame de verdure sera la vitrine environnementale de l'un des plus grands et plus modernes complexes aéronautiques jamais créé. Au cœur de cette coulée verte serpentera un réseau piétonnier et cyclable différencié.

Le tracé principal du segment 1, côtoie les habitations en lisière d'AéroConstellation - zone 3 - tel un écran de verdure les séparant des sites d'activités aéronautiques. Cette protection des riverains pourra être étendue jusqu'à Uliet par une coulée verte secondaire offrant aux habitants un accès plus direct au réseau piétonnier et cyclable.

Au-delà de la zone 3 d'AéroConstellation, le réseau vert se glisse dans la trouée ouverte entre les lotissements Camis Sud et Genêts, franchit le CD 64, pour lequel une passerelle pourrait être aménagée, puis s'étire en lisière du Pré Vert jusqu'au chemin de Laubarède, au pied de la colline boisée. Le chemin vers Borde Basse s'inscrit alors de façon naturelle et directe à flanc de colline.

La vue panoramique de la colline boisée contraste singulièrement avec la vaste plaine abritant AéroConstellation. Il n'est pas commun, de découvrir, à quelques centaines de mètres d'un site aéronautique international, des espaces naturels riches en feuillus. Derrière la colline, à Borde Basse, s'étire la vallée sinueuse de l'Aussonnelle avec à l'horizon l'émergence de la flèche de l'église d'Aussonne. L'architecture typique de l'ancien pigeonnier, dressé seulement à quelques dizaines de mètres, contribue à renforcer la qualité paysagère du site.

En finale du segment 1, la coulée verte atteint les berges de l'Aussonnelle puis s'ouvre sur deux cheminements : le segment 2 en direction de Seilh, le segment 3 en direction de Cornebarrieu et le segment 3a en direction du lac d'Aussonne.

On préférera le tracé sinueux du segment 1, en lisière d'AéroConstellation, au passage direct à travers champs jusqu'à Borde Basse. Outre la protection verte qu'il réalise entre le pôle

aéronautique et les riverains, il s'intègre naturellement au site par un cheminement en bordure de l'urbain puis en frange de colline évitant ainsi toute fracture au cœur de la plaine cultivée de Laubarède



Plan de détail du segment 1 : Pinot – Borde Basse

• DE BORDEBASSE A SEILH - Segment 2

La municipalité de Seilh a engagé un programme de création de chemins piétonniers et de pistes cyclables jusqu'à sa limite communale avec Aussonne et projette la construction d'une

passerelle reliant les deux communes, à proximité de la station d'épuration. La jonction naturelle entre le réseau vert de Seilh à ceux des autres communes de Blagnac-Constellation sera le segment 2, un cheminement direct sur la rive droite de l'Aussonnelle conduisant à Borde Basse.

Le tracé sur berges, long d'environ 1,5 km, ne présente aucun obstacle de sorte qu'un réseau piétonnier et cyclable différencié y sera aménagé. Le franchissement de la RD 902 se fera en passage sous arches du futur pont de la voie rapide.

La jonction du réseau à Borde Basse implique le franchissement de la route de l'Enseigne. Dans une première phase, les usagers devront traverser la route, plus tard un passage continué pourra être aménagé. Compte tenu du trafic de véhicules lourds généré par la proximité de l'usine Pionner France Maïs, et de l'étroitesse du pont de l'Enseigne, des travaux de réfection de cet ouvrage devront être entrepris dans l'avenir ; ce sera l'occasion d'y inclure un passage souterrain assurant la continuité du cheminement piétonnier et cyclable.

La qualité paysagère du segment 2 est valorisée par une vue sur la vallée profonde de l'Aussonnelle et de son cours très sinueux en cet endroit ; le bâti ancien du Château Le Moulin contribuant à marquer le site d'une touche architecturale de caractère.

On pourra profiter de la création de voie rapide RD 902 pour réaliser une extension vers le nord du réseau par un cheminement parallèle à la voirie directement accessible aux riverains du CD 64.



Plan de détail du segment 2 : Borde Basse - Seilh

• ***DE BORDE BASSE A CORNEBARRIEU - Segment 3 et 3 a***

Sur la rive droite de l'Aussonnelle, le segment 3 reliant Borde Basse à Cornebarrieu offre 3,5 kilomètres de cheminement continu. A mi-parcours, il faut traverser la route de Périac dont le faible flux de circulation ne nécessite aucun aménagement particulier. Quant à l'intersection, à hauteur de la Roumenguière, avec la future route à très grand gabarit destinée au transport des tronçons de l'avion A380, elle ne présente guère de difficulté ; un passage sous arches de la voie nouvelle pouvant être aménagé.

En l'absence de relief marqué, la première étape du segment 3, jusqu'à Périac, sera dotée d'un réseau piétonnier et cyclable différencié. Au-delà, les contraintes imposées par les talus sur berges conduiront, soit à des travaux d'élargissement pour

maintenir le réseau différencié, soit à une modification du cheminement en un simple réseau.

La finale du segment 3 débouche à Cornebarrieu à la hauteur du pont de l'Aussonnelle sur la RD1. Le franchissement de cette route départementale est aisé grâce à un passage existant sous la voûte du pont. Seuls quelques travaux de terrassement sur berges en aval du pont sont à prévoir pour élargir l'accès jusqu'à cette voûte latérale.

Loin de toute circulation motorisée, le segment 3 offre un environnement propice à la promenade et à la détente. Le relief est marqué à l'est par une vaste colline boisée de feuillus et de larges coteaux s'étirant en pente douce jusqu'à l'Aussonnelle. Au charme paysager s'ajoute encore celui du ruissellement de l'eau sur les galets que l'on perçoit à chaque méandre de la rivière. Au bout du chemin, après la traversée sous voûte de la RD1, le promeneur découvre l'agréable complexe d'espaces verts de Cornebarrieu, doté de nombreuses passerelles, de pistes cyclables, d'un éclairage intégré, de bancs et d'un gazon toujours entretenu avec soin. Il accède alors de plain-pied au réseau cyclable et piétonnier de cette commune qui le conduira sur un circuit long de 28 kilomètres riches en découvertes : la boucle du réseau vert districale.

C'est encore à partir du segment 3 que seront réalisés des accès vers les bourgs d'Aussonne et Mondonville.

Pour Aussonne :

Le segment 3a chemine sur la rive droite du Panariol, depuis une passerelle proche de Borde Basse jusqu'au lac d'Aussonne. Ce circuit, en partie aménagé en parcours santé, est particulièrement attractif et directement accessible aux habitants du bourg.

Une autre possibilité de cheminement en boucle pourra encore être ajoutée avec la reconstruction de l'ancienne passerelle de l'Aussonnelle, entre Fourtanier et Payolo, qui débouche sur un chemin rural innervant les quartiers sud du village.

Pour Mondonville :

voir le paragraphe De Roumenguière à Mondonville Segment 4.



Plan de détail des segments 3 et 3a : Borde Basse - Cornebarrieu

- *DE ROUMENGUIERE A MONDONVILLE - Segment 4*

Le segment 4 permettra de relier les 4 kilomètres séparant Roumenguière de Mondonville. Le réseau piétonnier et cyclable différencié s'intégrera dans la construction de la nouvelle route à très grand gabarit par un aménagement parallèle à la voie. Il convient de saisir l'opportunité que constitue la création de la route à grand gabarit pour procéder aux rachats fonciers et aux travaux de terrassement nécessaires à la réalisation d'un cheminement de qualité conduisant à la boucle du réseau vert districale par Mondonville. Le passage emprunte des espaces ruraux où alternent champs de culture et zones boisées; des sites rustiques offrant une agréable vision paysagère. Il conviendra toutefois d'aménager une lisière arborée afin de réduire les bruits provenant de la voie rapide.

En aval de la route à grand gabarit, un segment 4a, contiguë à la voie routière, sera réalisé afin d'offrir un accès en boucle vers Pinot

Nota : Le choix de rallier Mondonville au réseau de chemins de promenades et randonnées en exploitant la trouée créée par la route à très grand gabarit constitue une compensation partielle à l'égard des associations et riverains mécontents du projet de la nouvelle route de l'A380.



Plan d'ensemble du réseau à aménager

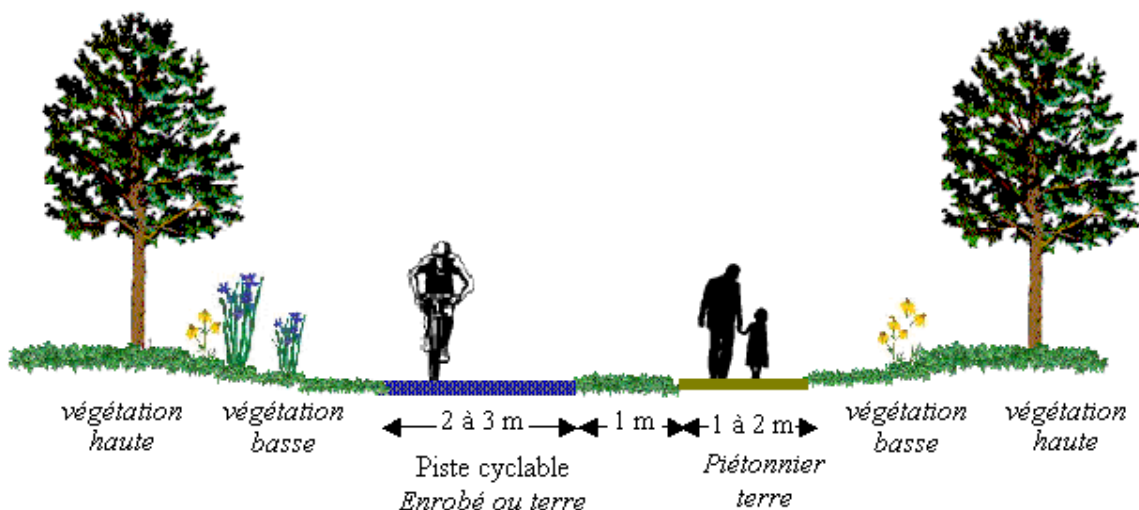
5 - Caractéristique du réseau

• RESEAU DIFFERENCIE

Pour répondre aux ambitions affichées d'un réseau de chemins de promenades et randonnées accessible à l'ensemble de la population de Blagnac-Constellation, il conviendra de prendre en compte le nombre et la diversité des usagers, promeneurs, joggeurs, vététistes afin de leur offrir le maximum de confort et de sécurité. La meilleure réponse à cette exigence consiste en un réseau cyclable et piétonnier différencié permettant à chacun des déplacements sur une voie appropriée à son mode de locomotion. La réserve des espaces fonciers pour un aménagement exhaustif du réseau devra intégrer

1. une piste cyclable à double sens de circulation large de 3 mètres avec enrobé,
2. un chemin de terre large de 2 mètres,
3. une séparation entre les deux pistes d'environ 1 mètre
4. une lisère de végétation basse et haute bordant de chaque côté le réseau.

La forme incurvée du réseau avec surélévation de sa bordure végétale renforceront le cadre d'espace et de nature recherché.

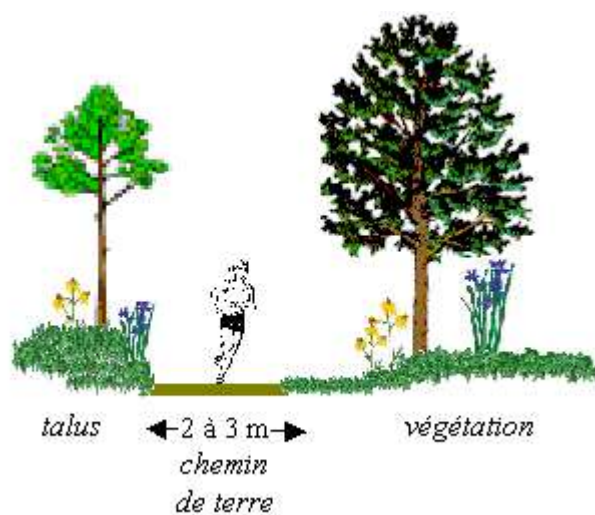


Coupe d'un réseau différencié

Nota : Selon les cheminements, il faudra adapter ces largeurs nominales à la topographie des sites et introduire quelques variantes sur berges ou à flanc de colline en substituant l'enrobé de la piste cyclable par de la terre.

- **RESEAU SIMPLE**

Excepté la deuxième partie du segment 2, entre Périac et Cornebarrieu, ou la présence d'un talus sur berges conduira dans une première phase à adopter un réseau simple constitué d'un chemin de terre, l'ensemble du projet pourra être aménagé en réseau différencié.



Coupe d'un réseau simple



Exemple de piste cyclable à double sens (Cornebarrieu)

- **FRANCHISSEMENT DES VOIES ROUTIERES**

Rappelons que l'un des critères de définition du réseau était la mise en continuité des itinéraires. Le passage sous arches ou sous voûtes des ouvrages d'art fourni une solution adaptée au franchissement des voies routières.



Exemples de passage sous arches ou voûtes

- **FRANCHISSEMENT DES VOIES D'EAU**

Le franchissement des voies d'eau nécessite la construction de passerelles. La commune de Cornebarrieu a réalisé plusieurs

ouvrages de franchissement de l'Aussonnelle et du Rouchet
d'excellente facture.





Quelques réalisations de passerelles

• ***ESPACES VERTS***





Exemples d'aménagements d'espaces verts (Cornebarrieu, Mondonville)

6 - Phasage et maîtrise d'œuvre des travaux

Afin d'optimiser l'ouverture du réseau de chemins de promenades et randonnées de Blagnac-Constellation au public, une suggestion du phasage et de la maîtrise d'œuvre des travaux est présentée dans le tableau ci-après.

La longueur totale du réseau de chemins de promenades et randonnées à aménager est d'environ 16 kilomètres. Lorsque ces travaux seront réalisés, l'ensemble du réseau se composera d'un itinéraire continu, largement ouvert, incluant la boucle verte districale (28 km) et les réseaux verts existants à Blagnac, Beauzelle, Cornebarrieu Mondonville et Seilh.

P	S	lieux	Longueur	dates	maîtrise
1	1	Pinot - Borde Basse	2,5 km	2003-2004	Blagnac-Constellation Communauté d'Agglomération
1	3	Borde Basse - Cornebarrieu	3,5 km	2003-2004	Blagnac-Constellation
1	3 a	Borde Basse – lac d'Aussonne	1,8 km	2003-2004	Blagnac-Constellation Aussonne
1	2	Borde Basse - Seilh	1,4 km	2003-2004	Blagnac-Constellation
2	4	Roumenguière - Mondonville	4 km	2004-2005	Communauté d'Agglomération
2	4 a	Roumenguière - Pinot	2,5 km	2004-2005	Communauté d'Agglomération

P= ordre de phasage des travaux S= segment du réseau

7 - Conclusion

De manière synthétique, le réseau de chemins de promenades et randonnées décrit dans ce document présente les atouts suivants :

1. Deux axes de liaison continue Garonne – Bouconne,
2. Accès aux six communes de Blagnac-Constellation,
3. Valorisation de l'image environnementale du site AéroConstellation,
4. Protection des riverains d'AéroConstellation,
5. Cheminement au plus près des espaces naturels à qualité paysagère reconnue,
6. Respect et protection de l'environnement,
7. Mise en continuité des réseaux verts communaux et intercommunaux existants.

La présente étude, qui devra être complétée par une analyse cadastrale, constitue le canevas global et cohérent propre à fixer les grandes orientations en matière de coulée verte pour l'intercommunalité de Blagnac-Constellation.

L'intégration harmonieuse de ce réseau alliant trame verte et bleue se déclinera pour les habitants du secteur nord-ouest comme un nouvel espace de nature, de communications et d'échanges renforçant l'ancrage et les liens à l'intercommunalité.

**De la volonté d'accompagner l'essor
économique d'AéroConstellation par une
démarche environnementale de qualité,
dépendra un nouvel art de vivre entre Garonne
et Bouconne.**

Bibliographie

- Révision du Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine approuvé par le SMEAT le 11 décembre 1998
- Plan de Déplacements Urbain de l'Agglomération Toulousaine approuvé par le SMTC le 21 mai 2001